

<b>CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DES SERVICES MOBILETAG/FLASHCODE, UNE MARQUE DE CONSOFLASH</b>
---

## **I.- APPLICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES**

Toute Commande (telle que définie au paragraphe 3.1.1) de Services (tels que définis au paragraphe 2.1) auprès de la société Consoflash (ci-après le « **Prestataire** ») emporte, de plein droit, l'acceptation sans réserve par le Client (ci-après : le « **Client** ») de toutes les conditions figurant au présent document et sa renonciation à toute stipulation de ses propres conditions Particulières, le tout sauf conventions spéciales et écrites formellement acceptées par le Prestataire.

(  
Le Client reconnaît que l'acceptation des conditions pourra notamment résulter du fait pour celui-ci de cocher en ligne (par un « clic ») toute case matérialisant son consentement à l'application des présentes conditions.

## **II.- INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le Client ne peut céder ou transférer les droits ou obligations en vertu de ces Conditions Particulières de vente sans l'accord préalable écrit du Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de céder ou de transférer tout ou partie de ces droits et obligations, sans votre consentement préalable, à l'une de ses sociétés affiliées ou partenaires.

Vous acceptez que votre compte est non transférable, et que tout droit à votre compte ou au contenu de votre compte sera irrémédiablement perdu à votre décès ou de la dissolution de votre entreprise. Tout compte qui n'a pas été utilisé pendant une période de 90 jours pourra être résilié à l'initiative du Prestataire, et tous les contenus de ce compte seront alors supprimés définitivement et irrémédiablement, conformément à la politique du Prestataire.

## **III. –NATURE DES SERVICES**

### **III.1**

Le Prestataire met à la disposition du Client, en fonction de ses besoins et conformément au Contrat (tel que défini au paragraphe 3.1), un nombre prédéfini de Codes-barres unidimensionnels et/ou bidimensionnels utilisant l'une des symbologies suivantes : QR Code, Datamatrix, Flashcode (ci-après : les « **Codes-barres** »). Parallèlement, et pour la durée de la mise à disposition des Codes-barres, le Prestataire donne au Client accès à une Plateforme (ci-après : la « **Plateforme** ») permettant à ce dernier de procéder lui-même à l'administration des Code-barres et d'accéder à des données statistiques relativement aux personnes ayant procédé à une lecture de ces derniers via un terminal mobile compatible (ci-après : les « **Utilisateurs** »). La mise à disposition des Codes-barres et l'accès à la Plateforme définissent au sens des présentes les «**Services** ».

### **III.2**

Le droit d'utilisation conféré sur les Codes-barres au Client est strictement personnel et incessible. Les codes resteront actifs tant que le compte du Client sera actif et en règle, et cesseront de fonctionner immédiatement après la date d'effet d'annulation (voir le glossaire) du présent contrat.

A l'expiration de leur durée d'utilisation, le Client s'engage à cesser tout usage des Codes-barres sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit et,

notamment, à prendre toute mesure utile afin de mettre un terme à la diffusion de ces Codes-barres sur tout support.

### III.3

Afin d'accéder à la Plateforme et à ses fonctionnalités, le Client dispose d'un identifiant et d'un mot de passe (ci-après : les « **Codes d'Accès** ») lui permettant de s'identifier et de se connecter à la Plateforme. Ces Codes d'Accès sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à conserver les Codes d'Accès secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Ces Codes d'Accès permettent un accès personnalisé à la Plateforme et ne peuvent en aucun cas être cédés.

Tout accès à la Plateforme et aux Services résultant de l'utilisation des Codes d'accès est réalisé sous l'entière responsabilité du Client, le Prestataire déclinant toute responsabilité de ce chef.

### III.4

Le Client assume seul la responsabilité de toute information (telle que, notamment, les fichiers de données, textes, logiciels, fichiers musicaux, audios ou autres, photographies, vidéos ou autres, images) accessible via un Code-barres mis à sa disposition en application des présentes. Toutes ces informations sont ci-après collectivement dénommées le « **Contenu** ». A ce titre, le Client est seul responsable du Contenu et garantit le Prestataire contre toute revendication, réclamation ou action d'un Utilisateur ou de tout autre tiers pour tout dommage et/ou préjudice causé par le Client dans le cadre de l'exécution des présentes et/ou en liaison avec le Contenu.

### III.5

En fonction du niveau de Services retenu par le Client, l'accès à la Plateforme permet notamment à ce dernier de disposer, en temps réel et selon le format choisi, de données et informations statistiques en relation avec les Utilisateurs (ci-après : les « **Résultats** »).

Le Client reconnaît avoir été informé du fait que le Prestataire n'est pas en mesure de s'assurer de la véracité du contenu des informations qu'il aura pu collecter auprès des Utilisateurs. Dès lors, le Prestataire ne donne aucune garantie sur les informations, quelle qu'en soit la nature, collectées auprès des Utilisateurs.

Le Client reconnaît également que :

- les Résultats dépendent notamment de l'étendue et de la nature des données que l'Utilisateur accepte de communiquer ainsi que de l'accès dont peut disposer le Prestataire à certaines données techniques ;
- l'exploitation des Résultats par le Client doit tenir compte de cette situation.

Nonobstant toute stipulation contraire figurant aux présentes, les Résultats, tels qu'ils sont accessibles et se présentent sur la Plateforme, sont la propriété du Client à compter du paiement intégral des Services. Cependant, échappent à la propriété du Client et demeurent donc la propriété du seul Prestataire l'ensemble des données collectées par celui-ci en relation avec les Utilisateurs et à partir desquelles les Résultats ont été établis et communiqués au Client via la Plateforme.

## IV. – COMMANDE – CONTRAT

#### IV.1.1 Dans le cadre d'une opération online

Toute sollicitation du Prestataire aux fins de bénéficier des Services (ci-après : la « **Commande** »), sera faite par l'intermédiaire d'une transaction online via le site Web du Prestataire. Dès lors que les informations de paiement sont collectées et que ce dernier est confirmé, un contrat récurrent (le « **Contrat** ») est établi et permettra ainsi au Prestataire de collecter les frais mensuels à la date correspondant à la commande initiale effectuée (la « **Date de Facturation** »).

Etant entendu par « **Commande** », toute souscription à un abonnement.

Le Contrat se renouvelle tous les mois à la Date de Facturation, lors du paiement automatique jusqu'à ce que l'utilisateur l'annule par le biais du site Web du Prestataire ou de l'Equipe de Support Client du Prestataire. La demande d'annulation doit être envoyée sur le site Internet du Prestataire ou directement par courriel dédié du Prestataire.

Le provisionnement du service est immédiat et accordé lors de la confirmation de paiement. L'acceptation de cette proposition de services dans son délai de validité matérialise la formation du Contrat de prestations de services régi par les présentes conditions générales (ci-après : le « **Contrat** »).

#### IV.1.2 Dans le cadre d'une opération hors ligne

Toute sollicitation du Prestataire aux fins de bénéficier des Services (ci-après : la « **Commande** ») donne lieu en retour de la part du Prestataire à l'émission d'une proposition de services écrite et détaillée et qui est communiquée à l'auteur de la Commande par courrier, télécopie ou e-mail. Etant entendu par « **Commande** », toute commande unitaire ou souscription à un abonnement.

La proposition de services fait mention de son délai de validité. A défaut, celui-ci est fixé à 10 jours à compter de la date de son envoi au destinataire. L'acceptation par ce dernier de cette proposition de services dans son délai de validité matérialise la formation du contrat de prestations de services régi par les présentes conditions Particulières (ci-après : le « **Contrat** »).

#### IV.2

Toute modification du Contrat demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au Prestataire au plus tard 8 jours avant le début de la réalisation de la prestation de Services tel que prévu au Contrat.

Si le Client a sollicité dans le délai ci-dessus une modification du Contrat, le Prestataire peut toujours la refuser, ce qui entraîne la résolution du contrat, sans préjudice en pareil cas du droit pour le Prestataire de réclamer tous dommages-intérêts au titre notamment des frais déjà engagés par celui-ci.

Le client choisit en fonction de ses besoins, soit directement sur les supports de commercialisation du prestataire (Sites internet, mobiles, tablettes, etc...) soit par l'intermédiaire de l'équipe commerciale, une formule disponible sur la grille tarifaire au moment du choix. Il valide son abonnement avec tacite reconduction en signant sa commande.

Il s'agit d'une souscription avec une formule nommée (par exemple : Flash, Premiun, Starter, Bronze, Silver, Gold, Platinuim ou Adhoc).

Le client a la possibilité de changer sa formule pour passer à une formule supérieure. Le client choisi en fonction de ses besoins, soit directement sur les supports de commercialisation du Prestataire (Sites Web, mobiles, tablettes, etc...) soit par l'intermédiaire de l'équipe commerciale, une formule disponible sur la grille tarifaire au moment du choix. Le changement prend effet immédiatement pour les formules pouvant être activées électroniquement.

Tout changement de formule en cours de mois implique que:

- l'augmentation des prestations et de la formule tarifaire peut être demandée et effectuée via le site du Prestataire : le paiement de la nouvelle formule est effectué immédiatement. La Date de Facturation est remise au jour du traitement de la demande de la nouvelle formule.
- la diminution des prestations et de la formule tarifaire est possible seulement en contactant notre Equipe du Centre de Support Client via le site du Prestataire ou l'email dédié au support.
- la demande de changement de formule s'effectue sur le site Web du Prestataire et la validation de ce changement est effective immédiatement lors de la confirmation de paiement et de la réception d'une confirmation par email contenant les informations d'identification à la Plateforme.

Le Contrat ainsi conclu entre le Prestataire et le Client peut se référer à toute documentation technique et/ou commerciale en vigueur établie par le Prestataire et préalablement mise à la disposition du Client. Le Contrat est alors également régi par cette documentation technique et/ou commerciale. En cas de contradiction entre cette documentation technique et/ou commerciale et les présentes conditions Particulières, celles-ci prévaudront. En cas de contradiction entre la documentation technique et/ou commerciale et la proposition de services acceptée par les Client, cette dernière prévaudra.

## **V - DELAIS DE REALISATION – CAS FORTUIT ET FORCE MAJEURE**

### **V.1**

Les délais convenus de réalisation des Services sont purement indicatifs. Les retards éventuels ne donnent pas le droit au Client de résilier le contrat, d'appliquer des pénalités ou de réclamer des dommages-intérêts.

### **V.2**

Est constitutif de la force majeure ou d'un cas fortuit au sens des présentes conditions Particulières, tout évènement, prévisible ou non, hors du contrôle du Prestataire dans l'exercice d'une gestion normale et de nature à faire obstacle à l'exécution de ses obligations, tel que, notamment : catastrophes naturelles, inondations, incendies, grèves totales ou partielles, lock-out, interruption ou retard dans les transports, défaillance d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, interruption de la fourniture d'énergie, bris de machine et tout accident majeur dans les installations. Dans de telles circonstances, le Prestataire préviendra le Client par écrit (courrier, télécopie, e-mail) dans les meilleurs délais de la survenance de l'évènement. Le contrat liant le Prestataire et le Client sera alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la survenance de l'évènement. Si l'évènement venait à durer plus de 30 jours à compter de sa date de survenance, le contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties prétende à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec AR dénonçant ledit Contrat. Néanmoins les prestations réalisées par le Prestataire seront dues par le Client.

## **VI – OBLIGATIONS DU CLIENT**

### **VI.1**

Avant toute Commande, le Client prend connaissance des présentes conditions Particulières.

### **VI.2**

Le Client, en sa qualité de professionnel averti, s'assure préalablement à la Commande que les Services qui font l'objet de la Commande sont susceptibles de répondre à ses attentes, notamment en consultant la documentation décrivant lesdits Services disponibles auprès du Prestataire.

Il lui appartiendra, en tant que de besoin, de rechercher préalablement à sa Commande auprès du Prestataire les éléments d'informations complémentaires dont il estimerait avoir besoin pour confirmer l'intérêt qu'il peut trouver aux Services offerts par le Prestataire.

### **VI.3**

Le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du Prestataire et des tiers dans le cadre de son utilisation des Services. L'utilisation des Services ne saurait entraîner une quelconque cession de droits de propriété intellectuelle en faveur du Client s'agissant des éléments de propriété intellectuelle pouvant être mis en œuvre dans ce cadre.

## **VII – CONDITIONS FINANCIERES - PAIEMENT**

### **VII.1. – Prix**

Le prix des Services est celui en vigueur au moment du renouvellement de contrat. Il est ferme et définitif. Le prix est normalement exprimé en euros et hors taxes, la TVA applicable étant facturée au taux en vigueur en sus. Tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des Services.

### **VII.2 - Facturation**

Le Prestataire établit, dès la conclusion du Contrat, une facture en double exemplaire, dont un exemplaire sera délivré sans délai au Client. Le Prestataire fonctionne sur un principe d'abonnement mensuel, avec renouvellement automatique par tacite reconduction et ce en fonction du tarif applicable le jour de l'engagement.

En cas d'augmentation de tarif de la part du Prestataire, le client à 30 jours pour refuser ce nouveau tarif, modifier ou résilier sa formule. La nouvelle tarification s'appliquera qu'au-delà de cette période de 30 jours.

En cas de baisse de la grille tarifaire, le client ne peut prétendre au nouveau tarif qu'avec l'accord commercial du Prestataire.

### **VII.3 - Modalités de paiement**

#### **VII.3.1 Dans le cadre d'une souscription online**

Les factures sont payables automatiquement via le site du Prestataire et déduites à partir du choix de la méthode de paiement sur la Facture. Par dérogation à ce qui précède, toute facture correspondant à une souscription d'abonnement doit faire l'objet d'un règlement à réception de la facture, le règlement conditionnant la continuité de l'exécution des Services considérés. L'historique des factures et des règlements seront accessible directement via le site Web du Prestataire.

Le paiement à la commande d'acompte ne donne lieu à aucun escompte sur le montant de cette dernière.

Dans le cas où le Prestataire ne pourrait être en mesure de percevoir le paiement mensuel correspondant, ce dernier pourra représenter la demande de règlement 2 fois au cours des 3 jours suivants. Après cette période, si le paiement ne peut être collecté, l'accès à la Plateforme sera coupé et tous les codes seront désactivés. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel ou une mise en demeure soient nécessaires.

Au vu de caractère personnalisé du service, les formules Online ne peuvent bénéficier du droit de rétraction, le ou les QR codes étant spécialement générés et créés pour le client et ne pouvant ni être réexpédiés de par leur nature immatériel. La formule Flash notamment n'est donc pas remboursable, le droit de rétraction ne s'appliquant pas. Le client par la conclusion de ce contrat de vente est réputé avoir connaissance de cette disposition.

#### VII.3.2 Dans le cadre d'une souscription hors ligne

Les factures sont payables à notre adresse commerciale par chèque et/ou par virement bancaire 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Par dérogation à ce qui précède, toute facture correspondant à une souscription d'abonnement doit faire l'objet d'un règlement à réception de la facture, le règlement conditionnant la continuité de l'exécution des Services considérés.

Le paiement à la commande d'acompte ne donne lieu à aucun escompte sur le montant de cette dernière.

En cas de non paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, toute somme due portera intérêts de retard calculés au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel ou une mise en demeure soient nécessaires.

### **VIII –GARANTIES**

Les Services sont fournis « tels quels ». Le Prestataire ne fournit aucune garantie à cet égard.

Sans préjudice de toute autre exclusion de garantie figurant par ailleurs aux présentes, le Prestataire ne garantit notamment pas que :

- i. l'utilisation des Services répondra aux exigences du Client,
- ii. l'utilisation des Services sera ininterrompue, rapide, sécurisée ou exempte d'erreurs,
- iii. toute information obtenue suite à l'utilisation des Services sera exacte

- ou fiable, et
- iv. des défaillances dans le fonctionnement ou les fonctionnalités de tout logiciel nécessaire à l'exécution des Services seront corrigées.

## **IX - RESPONSABILITE**

La responsabilité du Prestataire vis-à-vis du Client est limitée à la réparation des seuls dommages directs résultant de son propre fait. Elle est limitée, quelle que soit la nature des dommages, au montant hors taxes du prix des Services facturé par le Prestataire au Client au titre du Contrat considéré.

En conséquence, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée pour tous dommages et/ou préjudices indirects tels que, notamment, préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque.

## **X - MODE ET CHARGE DE LA PREUVE**

En raison du caractère purement informatique des prestations du Prestataire, les Parties reconnaissent que le Client ne pourra exiger du Prestataire qu'elle lui apporte d'autre preuve de l'exécution de ses prestations que les enregistrements des opérations effectués par la Plateforme, enregistrements qui feront foi de la réalité des volumes et des opérations étant intervenues dans le cadre du(des) campagnes publicitaires et affichages du Client, jusqu'à preuve contraire à la charge de ce dernier.

## **XI – SUSPENSION – RESILIATION**

Si le Client ne respecte pas l'une quelconque de ses obligations contractuelles, le Prestataire pourra résilier le Contrat, 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée ou par courriel, de mettre un terme au manquement constaté, non suivie d'effet. Cette résiliation pourra être précédée, si bon semble au Prestataire, d'une suspension de la fourniture des Services.

Le Client, quant à lui, peut résilier, à tout moment, le contrat de prestation de service en respectant le principe suivant :

- Tout mois commencé reste totalement dû,
- Le délai de résiliation est de 30 jours par simple envoi d'une lettre AR à la société du Prestataire
- La résiliation entraîne la désactivation totale des codes à la date de résiliation. La demande de réactivation des codes entraînera de surcroît des frais de mise en service égale aux frais d'ouverture d'un nouveau compte. Dans le cas où le contrat est interrompu ou non reconduit, qu'elle qu'en soit l'origine ou la cause, Le Prestataire se réserve le droit de rediriger le trafic issu de vos codes générés via les services du Prestataire, vers un moteur de recherche sur internet, et ce en lieu et place de vos contenus liés à ces codes. Cette opération de redirection a pour but de ne pas dégrader l'expérience des utilisateurs des applications du Prestataire face à une page d'erreur sur les codes non renouvelés.

Au vu de caractère personnalisé du service, les formules Online ne peuvent bénéficier du droit de rétraction, le ou les QR codes étant spécialement générés et créés pour le client et ne pouvant ni être réexpédiés de par leur nature immatériel. La formule Flash notamment n'est donc pas remboursable, le droit de rétraction ne s'appliquant pas. Le client par la conclusion de ce contrat de vente est réputé avoir connaissance de cette disposition.

## **XII. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INDUSTRIELLE**

Chaque partie assurera la protection de toute information portée à sa connaissance par l'autre partie dans le cadre du Contrat. Chaque partie s'interdit de divulguer toute information donnée par l'autre partie, formule technique ou concept, dont il pourrait avoir pris connaissance à l'occasion du présent contrat.

Le Prestataire s'engage à respecter les clauses de confidentialité et de propriété industrielle du Client qui auront été portées à sa connaissance.

La plateforme du Prestataire, outil de gestion des Services, est la propriété du Prestataire.

Par conséquent le Client n'en est que l'utilisateur provisoire durant la durée du présent contrat.

Le Client s'interdit de détourner à ses fins ou à celle d'un tiers le concept ou tous autres éléments de la plateforme du Prestataire.

## **XIII –DUREE DU CONTRAT – DENONCIATION – RESILIATION**

### **XIII.1 - Durée – Dénonciation**

Le Contrat prend effet à la date de sa signature pour une durée indéterminée.

Le Client pourra le dénoncer à tout moment, à condition de faire connaître sa décision à l'autre partie au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la date de notification de la résiliation étant considérée comme la date d'envoi de la lettre recommandée précitée.

La résiliation prendra effet à la fin du mois en cours lorsque la notification est effectuée avant le 15 du mois, à la fin du mois suivant en cas de résiliation notifiée le 15 ou ultérieurement.

La dénonciation du Contrat opérée dans les conditions précitées ne pourra donner lieu à dommages et intérêts au profit de l'une quelconque des Parties.

Au vu de caractère personnalisé du service, les formules ne peuvent bénéficier du droit de rétraction, les campagnes étant spécialement générés et créés pour le client et ne pouvant ni être réexpédiés de par leur nature immatériel. Les formules ne sont pas remboursables, le droit de rétraction ne s'appliquant pas. Le client par la conclusion de ce contrat de vente est réputé avoir connaissance de cette disposition.

### **XIII.2 - Résiliation pour inexécution**

A défaut pour l'une des Parties d'exécuter l'une quelconque de ses obligations découlant du Contrat, celui-ci se trouvera résilié de plein droit, si bon semble à l'autre partie, 8 jours après expédition d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure restée infructueuse et précisant l'obligation ou les obligations en souffrance.

La résiliation pour inexécution du Contrat pourra donner lieu, le cas échéant, à la réparation du préjudice résultant de ladite inexécution et de la rupture du Contrat.



### XIII.3 - Conséquences de la rupture

Dans tous les cas de rupture, les Parties devront supprimer des supports de communication et d'information, « papier » ou informatiques, toute référence à l'autre partie, et ce sans délai.

## XIV - TRANSFERT DU CONTRAT ET SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire peut transférer à un tiers à quelque titre, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, le Contrat ou l'un quelconque des droits et/ou obligations de celui-ci, notamment dans le cadre d'une cession ou apport de son fonds de commerce ou de son entreprise, d'une fusion, d'une scission ou d'une opération emportant transmission universelle de patrimoine.

Il est tenu d'en informer le Client dans les meilleurs délais.

Le Prestataire peut confier à un tiers l'exécution de tout ou partie de ses obligations contractuelles.

## XV. INDEPENDANCE DES PARTIES

Le Prestataire et le Client restent totalement indépendants dans leur politique commerciale en dehors des dispositions prévues dans le cadre du Contrat.

Il est expressément convenu entre les Parties que le Contrat ne crée aucune société en participation, une société de fait ou une relation d'agence entre les Parties, toute notion d'affectio societatis étant formellement exclue.

## XVI. NULLITE D'UNE CLAUSE

Si l'une quelconque des stipulations du contrat était reconnue nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité du contrat.

## XVII - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT - LITIGES

De convention expresse, toutes contestations, de quelque nature et pour quelque cause que ce soit, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, seront de la seule compétence du tribunal de commerce de Paris auquel il est fait attribution exclusive de juridiction, nonobstant toute clause contraire invoquée par le Client.

Nos traites ou acceptations de règlement, nonobstant toutes stipulations du lieu effectif de paiement, de même que les expéditions sous quelque régime que ce soit ne constituent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Toute question relative aux présentes conditions Particulières ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent sera régie par la loi française.

En cas de rédaction des présentes conditions Particulières en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

## GLOSSAIRE

**Date d'effet d'annulation:** date à laquelle l'utilisateur effectue une demande d'annulation d'inscription via le site du Prestataire.